

Pendant que le gouvernement s'emmêle, les Cadres se mobilisent !

Les mesures annoncées par le 1^{er} ministre partagent les actifs en 3, les jeunes (nés après 2004) pour lesquels la réforme s'appliquerait dès 2022, les personnes nées avant 1975 qui seraient épargnées jusqu'à leur prise de retraite et les personnes d'âge intermédiaires dont la retraite serait calculée avec les nouvelles règles et les anciennes. D'ici 2037, ancien et nouveau régimes devront cohabiter. Ainsi, les régimes existants vont devenir déficitaires perdant les cotisations des entrants, comment seront alors garantis les droits des salariés et retraités dans ces systèmes et durant les 15 ans de transition jusqu'en 2037 ? Le minimum contributif de 1000 €/mois serait mis en application en 2021, or, il est déjà de 967€ et devrait être de 85% du SMIC (1023€) selon la loi de 2003, mais le gouvernement a refusé qu'il s'applique dès 2019 aux agriculteurs ! Les mesures de compensation de la pénibilité restent très limitées car le départ pourra être, au mieux, avancé de 2 ans avec un dispositif individuel compliqué. Les femmes seront toujours les grandes perdantes, notamment avec la confirmation des reculs sur la réversion et les droits familiaux.

Pour les cadres, la prise en compte de toute la carrière pénaliserait les carrières souvent ascendantes. 10% des cadres ne cotiseraient plus sur l'ensemble de leur salaire, une perte de droits pour les intéressés, mais aussi pour le système par répartition privé de cette part des cotisations (environ 3 milliards/an). La compensation des périodes de chômage, maladie, maternité,... serait renvoyée à un financement par l'impôt, avec un risque de plafonnement et de conditions de ressources... Sans aucune prise en compte des années d'études, l'allongement de la durée de travail est confirmé ! Cerise sur le gâteau le gouvernement légiférerait par décrets et ordonnances... D'autres raisons pour se mobiliser ?



Branche Poste

Les cadres font confiance à la CGT

Isoskele, Matching et Cabestan sont trois entreprises de sous-traitance de Médiapost à forte concentration de cadres.

A Isoskele, les élections professionnelles ont eu lieu le 3 décembre dernier, dans un contexte de mobilisation des salariés face à une direction d'entreprise qui annonce des suppressions de postes. La CGT a obtenu 77% des suffrages et devient première organisation syndicale devant la CFE/CGC.

Chez Matching la CGT remporte 50% des voix et 100% chez Cabestan. La preuve qu'être cadre et voter CGT n'est pas antinomique.

Les cadres se rendent compte que la situation sociale actuelle très dégradée les touche frontalement et ils font confiance à la CGT pour agir avec eux.

Préparons-nous à la mobilisation

L'accord « Cobas » signé par la CGT arrive à échéance. Il devrait être reconduit en 2020, année de renégociation, mais version La Poste.

En effet, notre exploitant a décidé qu'il ne serait que partiellement reconduit par le biais d'un BRH non connu à ce jour... Par ailleurs des logiciels comme LAC et Filcontact, désignés, au départ, comme outils d'aide, deviendront des vecteurs d'objectifs. Tout cela est dans la droite ligne de ce que souhaite La Poste avec son projet d'accord « management » qui voudrait que la ligne commerciale soit sortie de l'encadrement.

La CGT avec les COBAS et RCPRO exigent la reconduction stricto sensu, dans un premier temps, des accords conclus.

Dans le contexte de Mandarine, il est plus que jamais indispensable que les garanties actuelles restent assurées et que de nouvelles garanties comme l'alignement des salaires sur ceux de la profession bancaire soient négociées.

Branche Télécoms

Champions d'Europe du regroupement !

Les grands groupes de télécoms européens veulent rattraper le retard de l'UE dans les nouvelles technologies et le numérique, face aux 3 ou 4 mastodontes en Chine et aux USA qui se partagent le marché.

Dans un communiqué publié lors de leur rencontre avec Mme Vestager, gardienne de la concurrence dans l'UE, les patrons de 21 opérateurs, tels l'allemand Deutsche Telekom, le britannique BT ou le français Orange, ont appelé Bruxelles à s'attaquer à la fragmentation du marché européen par la consolidation transnationale, à encourager les investisseurs à développer les infrastructures télécoms nationales et transfrontalières, à créer un environnement réglementaire stable et durable, et à optimiser le partage des réseaux mobiles. Oublié, « les bienfaits de la concurrence » censée faire baisser les prix, et France Télécom n'était-il pas le seul opérateur en France ?

Greenwashing

La conscience écologique qui se développe chez les salariés et les clients poussent les entreprises à parler vert à défaut de parler vrai. Elles vont recourir aux obligations vertes tout en rassurant les marchés : elles ne feront qu'étiqueter « vert » des projets existants avec des campagnes de communication de « bonnes pratiques ». Le but de ce « Greenwashing » est de faire illusion sans remettre en cause les modes de production et les objectifs financiers. Pour la CGT, il est urgent de définir une politique du « numérique vert » impliquant la coopération européenne et financée par un grand plan du numérique.

La CGT demande, entre autres, que les résultats des experts indépendants soient pris en compte dans les choix technologiques, une R&D ambitieuse pour permettre la transition, la réouverture des boutiques et des sites de travail de proximité pour un aménagement du territoire cohérent et ainsi limiter l'impact des trajets.

Échos

Offensive contre l'inaliénabilité des œuvres des musées

Les attaques contre l'inaliénabilité des œuvres des collections publiques (principe, qui vaut depuis l'édit de Moulins en 1566) sont régulières, et ont, toutes, échoué. Celle qui s'annonce, menée par E. Macron et E. Philippe, est l'une des plus violentes. Car le président de la République veut supprimer les verrous qui protègent les collections publiques. Pour cela, nul besoin de remanier le code du patrimoine, il suffit de supprimer une commission, dont l'avis prime sur tout, et ainsi d'autoriser toute « personne publique » à déclasser, et donc pouvoir vendre, donner, restituer tout objet d'une collection publique. L'inaliénabilité des collections publiques a été respectée par tous les régimes depuis la Révolution française. Quelle est la légitimité d'un homme politique élu, sans gloire, président de la République pendant 5 ans, pour rayer d'un trait de plume, des pans entiers de notre patrimoine culturel ?

Autrement

Le choix du salariat

Si la majorité des autoentrepreneurs se satisfont de leur statut d'indépendants, il n'en demeure pas moins qu'ils complètent souvent des revenus salariés existants.

Pour autant, le besoin d'une activité salariée plus régulière, plus protectrice et moins soumise aux aléas demeure une préoccupation majeure pour une partie d'entre eux qui s'estiment victimes d'injustice.

En effet ils jugent que leur emploi devrait être requalifié en contrat de travail salarié.

C'est dans ce cadre que s'ouvre la réflexion sur l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités sur la nécessité de mieux protéger les travailleurs, via des chartes octroyées par les plates formes.

L'enjeu : barrer la route à un troisième statut en France de travailleurs pauvres.

2019: étudiants toujours en précarité

« L'Etat assassine, la précarité tue. ». Ce slogan lapidaire ornait une banderole déployée dans un « resto U » de l'Université Rennes-II.

En toile de fond : la question de la précarité étudiante, très médiatisée depuis la tentative de suicide d'un étudiant lyonnais, Anas K., qui a dénoncé ses difficultés financières avant de s'immoler par le feu.

« Les problèmes augmentent, avec des étudiants en situation de détresse sociale et psychologique de plus en plus forte, du fait de l'augmentation du coût de la vie, notamment des loyers, alors que les moyens alloués par l'Etat ne suivent pas », déplore le vice-président étudiant de Rennes II où il est autant question de la réforme des retraites et de celle de l'assurance chômage que de la précarité étudiante.

La « convergence des luttes » est donc à l'ordre du jour !

International

Egax, Egales, personne n'est illégal

Le 18 décembre aura lieu la journée internationale des migrants.

Au moins 200 associations, syndicats dont la CGT et collectifs appellent à y participer sous le slogan « Egax, Egales, personne n'est illégal ».

Nous réclamerons la ratification par la France de la Convention sur la Protection des Droits des Travailleurs Migrants adoptée par l'ONU, et manifesterons contre la montée des nationalismes, en mémoire des dizaines de milliers d'êtres humains morts sur les routes migratoires, pour la fermeture des centres de rétention et la liberté de circulation, pour la régularisation des sans-papiers et contre l'immigration « choisie », pour l'accès à la protection sociale et contre le durcissement des conditions d'accès à l'aide médicale d'État. En luttant ensemble, nous obtiendrons une société meilleure, solidaire et égalitaire.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Luttons contre le SIDA !

Le 1er décembre, Journée mondiale de lutte contre le sida a été consacrée à la connaissance, la prévention, le dépistage et le traitement de cette maladie et également à la lutte contre les préjugés.

En effet, la contamination aux Infections Sexuellement Transmissibles (IST) n'a pas perdu de son acuité notamment chez les plus jeunes.

La CGT propose la mise en place d'un service public de santé ayant pour obligation de garantir l'accès aux soins et à la prévention à l'ensemble de la population et sans discrimination d'accès.

La médecine du travail doit être renforcée et les CSE et CSSCT disposer de moyens supplémentaires.

Soyons positivement déterminés à faire progresser nos droits et reculer le virus de l'intolérance.

Autrement

La police fait « grève »

La colère des policiers contre la réforme des retraites s'est manifestée par un mouvement symbolique : dépose des casques et matraques. Alliance et Unsa-Police réclament le maintien du régime spécifique.

Au-delà de cette contestation, les policiers ont observé une minute de silence en mémoire des collègues qui se sont suicidés. Dénonçant, ainsi, les revendications exprimées depuis longtemps pour plus de moyens et de meilleures conditions de travail.

S'il existe une unanimité contre le projet de réforme des retraites, les modalités d'action divisent en interne.

Les syndicats affiliés à la CFDT et le principal syndicat des commissaires n'ont pas appelé à rejoindre le mouvement social.

Le travail de nuit, nuit

Le TGI de Nanterre vient d'interdire à Monoprix d'ouvrir après 21h ses 129 magasins dont 15 en ZTI, annulant ainsi les 2 accords signés par la CFDT et la CFE/CGC. Il a jugé que le caractère exceptionnel du travail de nuit s'opposait aux dispositions de l'accord, notamment par la mobilisation permanente du personnel. De même le transport en VTC sur les lieux de travail en ZTI, avec avance des frais, ne correspondait pas aux dispositions légales.

Monoprix, laboratoire du travail de nuit depuis 2006 et à peine condamné pour l'emploi de salariés entre 6h et 21h. Alors que le gouvernement a, pour l'instant, mis en sourdine son projet d'extension du travail nocturne dans le domaine alimentaire, l'enseigne persiste en convoquant de nouvelles négociations avec les syndicats.

La CGT Commerce continuera à défendre un autre modèle sociétal.

Égalité

Entre congés maternité et parental

La question de la protection des femmes enceintes est de plus en plus soulevée face aux attaques des employeurs.

Tel est le cas d'une salariée d'une CPAM qui durant son congé parental est tombée enceinte.

Elle demande donc à mettre un terme, de manière anticipée, à son congé parental (non rémunéré) afin de pouvoir se placer sous le régime du congé maternité.

Devant le refus de la CPAM, le Défenseur des Droits est saisi pour discrimination liée au sexe et rend une décision favorable à la salariée le [24/10/19](https://juridique.defenseurdesdroits.fr/) (<https://juridique.defenseurdesdroits.fr/>) en se fondant sur un arrêt de la CJUE de [2007](http://curia.europa.eu/) (<http://curia.europa.eu/>).

Les femmes salariées ont donc encore la liberté de tomber enceinte lorsqu'elles le souhaitent tout en pouvant prétendre au congé maternité !